



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

26 Mars 2022-8h30

Dojo de Ligue de Judo. Rue Maurice Herzog - Magenta

Clubs présents :

- ASPTT (n'est pas autorisé à voter)
- **BOURAIL JUDO CLUB**
- **NOUMEA JUDO CLUB**
- **JUDO CLUB CALEDONIEN**
- **SAKURA DOJO**
- **Association JUDO CLUB DUMBEA**
- JUDO CLUB DE POUEMBOUT (n'est pas autorisé à voter)
- **SEIDOKAN**
- **YU GEN DOJO**

Votant par procuration

- **KA JU PAÏTA**
- **New Caledonia Kyudo Association**
- **SHIN GU DOJO CHANBARA**
- **BYAKUREN DOJO**

Clubs absents :

- BUSHIDO JUDO CLUB
- TOKON JUDO CLUB
- Récré'Action
- JUDO CLUB MONT DORE
- ACKI
- CMO LA FOA

Membres invités :

- Monsieur François Xavier TURPIN, représentant la direction de la jeunesse et des sports de Nouvelle-Calédonie (DJSNC) ;
- Madame Anne PERRIER, Secrétaire Générale du Comité Territorial Olympique et Sportif
- Monsieur Abédias TRINDADE DE ABREU, délégué régional

Ouverture par la présidente à 8h39

Quorum :

Article 7 des statuts de la Ligue de Judo et DA de NC.

Le quorum est d'1/3 des voix (soit 177 sur 530).

Sont présents 11 clubs votants, représentant 280 voix. (à noter que 2 clubs sont présents, mais ne peuvent pas voter en l'absence de remise des documents idoines).

LE QUORUM EST ATTEINT

La présidente, Myriam BEAUMONT ouvre la séance.



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

ORDRE DU JOUR

1° Assemblée générale ordinaire

- ✓ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 mai 2021
- ✓ Rapport du conseil d'administration
 - Rapport moral du Président
 - Rapport d'activités du secrétaire Général
 - Rapport financier du trésorier
 - Rapport d'activités des commissions
 - Rapport du Cadre Technique
- ✓ Présentation des rapports des commissions
- ✓ Présentation de l'arrêté des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes)
- ✓ Rapport du commissaire aux comptes ou des vérificateurs aux comptes
- ✓ Vote d'approbation valant quitus de gestion au Comité Directeur
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ Présentation et approbation du budget prévisionnel – Cotisation club
- ✓ Désignation du commissaire aux comptes ou de deux vérificateurs aux comptes
- ✓ Déplacement pour l'Assemblée Générale Fédérale (présidente, délégué régional)
- ✓ Questions diverses à adresser à la Ligue avant le 12 Mars 2022

Assemblée générale ordinaire

I- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 Mai 2021

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

II- Rapports du comité directeur

A- Rapport moral (Présidente)

Lecture du Rapport par la Présidente

Aucune remarque ou question après lecture de ce rapport.

B- Rapport d'activités (Secrétaire Général)

Présentation orale du rapport par le Secrétaire Général.

Aucune remarque ou question après présentation du rapport

C- Rapport financier (Trésorier)

Lecture du rapport par la Présidente

Aucune remarque ou question après lecture de ce rapport.



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

D- Rapport du cadre technique

Présentation orale du rapport par le cadre technique.

Aucune remarque ou question après présentation du rapport

II- Rapports des commissions

La lecture de l'ensemble des rapports n'est pas faite, mais l'assemblée générale est invitée à poser ses questions aux responsables de commissions présents.

Sont présents les responsables de commission suivantes :

- Commission sportive (pas de rapport présenté) (Abédias TRINDADE DE ABREU)
- Commission développement (Elodie FOEILLET)
- Commission culture judo (Alice MATHIEU)
- Commission arbitrage (Cédric PELLERIN)
- CRKDR : Christine SAPIN (Présidente)

IV- Arrêté des comptes annuels 2021 et rapport du vérificateur aux comptes

Présentation de l'arrêté des comptes 2021 aux membres de l'assemblée Générale.
La présentation est faite par la Présidente de la Ligue.

V- Vote d'approbation valant quitus de gestion au comité directeur, rapports, rapport de gestion et comptes de l'exercice précédent

Le résultat des votes à main levé est le suivant :

Contre : 0

Abstention : 150 voix

Pour : 130 voix

L'assemblée Générale approuve donc les rapports présentés

VII- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2022

Présentation du Budget Prévisionnel 2022 par la Présidente

Le représentant du NJC souhaite savoir quelles actions sont identifiées par rapport au budget proposé pour le « Judo Féminin ».

Mme BEAUMONT lui répond que ces actions sont les suivantes :

- Regroupement féminin une fois par trimestre
- un stage délocalisé sur La Foa.

L'objectif est de pouvoir offrir des prestations à toute les féminines et pas uniquement aux compétitrices.

Le résultat des votes à mains levées est le suivant :



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

Contre : 90 voix

Abstention : 20 voix

Pour : 170 voix

Le Budget Prévisionnel est adopté par l'Assemblée Générale.

IX – Questions diverses

4 Questions de l'Association Judo Club Dumbéa (Stéphane BOURGADE)

Sur le budget prévisionnel :

- Vous notez dans le budget prévisionnel que vous provisionnez 7,110 millions de F XPF de subvention du gouvernement, alors que sur le compte de résultat vous notez que pour l'année 2021, vous avez perçu 0 Frs. Avez-vous des éléments qui vous permettent de penser que vous aurez ce niveau de subvention ?

Réponse de la Présidente : La ligue n'a pas d'éléments précis sur le montant des subventions qui seront versées. Néanmoins, elle ambitionne un fonctionnement plein, et celui-ci nécessite des fonds publics. Ce budget est certes ambitieux, mais il reste un prévisionnel qui pourra être réajusté en fonction des retours sur demandes.

Intervention du représentant du gouvernement : Le budget sera voté fin mars au congrès de la Nouvelle Calédonie. A ce jour rien ne laisse présager les tendances. Cependant, le représentant invite à bien penser et repenser nos demandes via les fonds de l'ANS, car en effet, le montant demandé semble très ambitieux.

Question supplémentaire posée dans le débat à la Ligue : Vous aviez parlé de demander un audit des dépenses de la ligue à la Fédération ?

Réponse de la Présidente : Le déplacement à l'Assemblée Générale Fédérale 2022 aura aussi pour objectif d'interroger la Fédération à ce sujet en leur apportant des documents/informations à examiner.

- Vous indiquez dans les dépenses, 150000 Frs pour la VAE du MAM. Pouvez-vous préciser qui est concerné par cette mesure et en quoi cela consiste ?

Réponse du cadre technique : Cet axe était provisionné pour 2021. Il devait être le support de la validation de l'organisme de formation souhaitait par la ligue. A vu des délais pour la validation de cet organisme, le cadre pense que ce dispositif ne sera pas utilisé avant 2 ans.

Réponse de la Présidente : Cet axe est maintenu dans le cadre du BP 2022 dans l'hypothèse où la ligue ne pourrait pas bénéficier d'une délégation Fédérale,

- Pourquoi dans le budget prévisionnel 2022 le circuit des journées solidaires, ainsi que le KAGAMI BIRAKI apparaissent-ils, alors qu'ils n'apparaissent pas dans le calendrier 2022 ? est-ce un oubli dans le calendrier ?

Réponse de la Présidente : Pour les journées solidaires il s'agit d'une erreur, car en effet elles ne sont pas au calendrier.

Pour ce qui est du KAGAMI BIRAKI, bien qu'il ne soit pas au calendrier, son organisation a été provisionné dans la mesure où le calendrier a été établi au début du mois de février, et il n'était pas possible à ce moment-là de mettre en place un Kagami Biraki en raison des conditions sanitaires (les rassemblements de plus de 30 puis 50 personnes étaient interdits). Néanmoins, la Présidente souhaite toujours que cet événement puisse être organisé, même s'il est présenté sous une forme différente.

- Dans l'axe 4 des dépenses vous indiquez les indemnités pour les entraîneurs de 1 400 000 frs. Pouvez-vous expliquer la répartition exacte de cette somme et leurs bénéficiaires ?

Réponse de la Présidente :

Cette somme englobe le défraiement de M. Mathieu qui est désormais l'entraîneur du pôle, à hauteur de 400.000 F XPF par an. A cette somme s'ajoute la prise en charge d'au moins 1 billet d'avion A/R Nouméa Paris (pour formation, pour stage, ou pour venue d'un cadre).

En fonction des besoins de l'entraîneur, une enveloppe a été dédiée en faveur de prestataires. Initialement, il été prévu de notamment faire appel aux services de M. JAZSCZYCZYN mais celui-ci a malheureusement mis fin à sa collaboration avec la ligue.

Néanmoins, un budget reste alloué, et les besoins exprimés par l'entraîneur de la structure pourront être envisagés.

3 Questions du Kaju de Païta (Francis LUIGGI)

- **Compte rendu du délégué des clubs :**

Dans votre rapport vous indiquez que vous allez aborder les sujets qui préoccupent notre territoire et le développement de nos clubs lors de votre déplacement à la prochaine assemblée générale fédérale. Pouvez-vous nous indiquer de quels sujets il s'agit et quels résultats vous attendez ?

Réponse du délégué régional : Les sujets sont principalement ceux abordés lors de la visio-conférence des assises décentralisées. A savoir, la Formation pour les enseignants, le service civique, ou des formations pour les clubs. L'objectif sera aussi de rencontrer nos responsables nationaux.

Néanmoins, le Délégué régional rappelle ouvertement qu'il est ouvert aux questions/propositions des clubs, et que toutes les personnes peuvent le contacter par téléphone ou par mails sur des sujets spécifiques. Ainsi, tous les sujets restent ouverts pour être portés à l'assemblée générale Fédérale.

- **Compte rendu du secrétaire général :**

Dans votre rapport vous mentionnez un constat mitigé du rôle des référents clubs, ainsi que des responsables de commission. Allez-vous prendre des mesures pour améliorer cet état ? Si oui, lesquelles ? Si non, allez-vous abandonner ce système ?

Réponse du secrétaire général : A la suite d'une année compliquée, un bilan a été réalisé au sein du comité directeur. Force est de constater, que la ligue n'échappe pas au problème du bénévolat. Les bénévoles semblent avoir de moins en moins de temps à donner.

Concernant le rôle du référent : Force est de constater que cela a fonctionné de manière très épisodique. En effet, certains référents semblent ne pas s'être beaucoup investis, quand d'autres clubs avouent ne pas savoir qui est leur référent. Cette mission est nouvelle et mérite d'être maintenue (souligne Alice MATHIEU). Une des pistes réside peut-être dans le fait que les clubs pourraient choisir leur référent de club, pour faciliter les affinités.

Concernant les responsables de commission. Il est souligné que les personnes qui tiennent ces rôles sont des volontaires (excepté la CRKDR qui est élue).

Il y a beaucoup de commissions mais elles sont obligatoires et leur fonctionnement ne peut pas reposer uniquement sur les responsables.

Le degré de travail et d'investissement est loin d'être équilibré. La ligue de Nouvelle-Calédonie, du fait de sa taille, est confronté à des difficultés de pouvoir se reposer sur des bénévoles investis au sein des différentes commissions.

Une solution pourrait consister à rassembler toutes les commissions en une grande commission.

Il n'y a donc pas de solution « miracle », néanmoins, le fonctionnement de la ligue demeure l'affaire de l'ensemble des clubs. Toutes les propositions seront étudiées, mais que souhaitent les clubs pour se sentir plus acteurs ?

○ **Pour la ligue :**

- Pourquoi n'y a-t-il pas de compte rendu de la commission sportive ?
- Nous n'avons pas eu de réunion des clubs depuis un certain temps, essentiellement pour cause de COVID, et dans ces conditions, pouvez-vous expliquer quels sont les objectifs, les actions et le budget de chaque commission de la ligue pour 2022 ?

Réponse du délégué régional : l'absence de rapport est principalement liée à l'année compliquée qu'était 2021. Dans ce contexte, les clubs avaient principalement pour objectifs de conserver leurs licenciés. Le problème des objectifs et de la clarté des missions de la commission sont aussi mis en avant.

Néanmoins, en 2022, la commission sportive s'est déjà réunie en visio-conférence, et une réunion est prévue juste après l'assemblée générale.

Réponse de la présidente :

- S'agissant de la question portant sur les objectifs de la ligue, il est indiqué que ceux-ci se trouvent dans le rapport moral de la Présidente ;
- S'agissant de la question portant sur le budget des commissions, il est souligné que ces budgets sont identifiés dans le Budget Prévisionnel 2022.

• **Questions du Judo Club Calédonien (arrivée hors délai) (Nathalie DO)**

- Qu'en est-il du contrat de prestation de service de M. JAZSCZYCZYN avec la ligue de judo ?

Réponse de la présidente : L'intéressé a décidé de mettre un terme à sa collaboration avec la ligue. Il est en effet intervenu avec les jeunes du Pôle Espoir durant les mois de Janvier et Février sans qu'un contrat de prestation de services ne soit établi (à l'inverse de 2021).

Il est souligné que M. JAZSCZYCZYN est intervenu sur demande du responsable du pôle. La ligue lui paiera ce qu'elle lui doit sous réserve de la production d'une facture et cela sans qu'il soit besoin de faire un contrat de prestation de service.

Enfin, la Présidente informe les membres qu'elle a demandé à rencontrer M. JAZSCZYCZYN pour éclaircir et solder cette situation mais l'intéressé n'a pas souhaité donner suite à cette proposition.

La Présidente du Judo Club Calédonien (club de M. JAZSCZYCZYN) indique qu'elle relaiera une nouvelle fois cette demande de rencontre à l'intéressé ainsi que le fait qu'il puisse se faire indemniser pour la prestation effectuée en début d'année.

- La gestion de la salle Jocteur ? Qui reprend la présidence du comité de gestion ?

Réponse de la présidente : Une réunion sur la gestion de la salle Jocteur a eu lieu en septembre 2021. Plusieurs hypothèses ont été soulevées lors de cette réunion et nous attendons la transmission du compte rendu ainsi qu'un retour de la part de la mairie quant à ce qu'il était possible de faire juridiquement.

La Mairie est revenue vers la ligue à la fin du mois de février 2022. Une réunion a eu lieu entre un représentant de la ligue (Elodie FOEILLET) et les représentants de la Mairie.

L'Assemblée Générale du comité de Gestion se déroulera le 31 Mars 2022 à 18h. 2 représentants de la ligue seront présents, et la ligue (avec autorisation de la Mairie), a proposé à 2 représentants du Judo Club Calédonien d'assister à cette assemblée Générale.

- Quel est l'avenir du pôle judo ?

Réponse du cadre technique : La Présidente et le cadre technique ont pu échanger au sujet du Pôle Espoir en janvier avec les représentants techniques et de la Haute performance Fédérale.

La ligue souhaite conserver ce pôle, et cela même si au niveau National la tendance est à la réduction du nombre de pôles Espoirs.

Quoiqu'il en soit, le budget du pôle est réduit à son plus simple appareil, et c'est la ligue qui doit supporter les coûts du Pôle Espoirs. Néanmoins, la nouvelle dynamique, avec le recrutement de Fabrice MATHIEU en tant qu'Entraîneur, et la modification du planning des entraînements témoignent de cette nouvelle dynamique.

L'appel aux clubs est lancé quant au partage, à la mutualisation, et à la délocalisation des entraînements de clubs les mercredis. Le premier mercredi le NJC s'est déplacé à la ligue, et d'autres clubs sont prévus d'ores et déjà sur les mercredis suivants.

Réponse de l'entraîneur du Pôle Espoir : Le Pôle est aujourd'hui en mesure de faire progresser les jeunes sur le plan psychologique, sur le plan technique. Néanmoins, c'est dans la confrontation que cela est plus compliqué. C'est pourquoi rien ne pourra se passer sans la présence des clubs.

Intervention des personnalités invitées :

- **Pour le Comité Territorial Olympique et sportif – Anne PERRIER**

Le CTOS tient en premier lieu à féliciter tous les clubs qui ont su se mobiliser pour que leur activité reprenne, malgré les difficultés rencontrées en 2021.

La représentante du CTOS revient sur plusieurs points :

- rôle de référent des clubs : Il appartient à tout le monde d'avoir une forme de tolérance avec cette dynamique qui n'est pas aisée, et qui est nouvelle. Il est très important que ce fonctionnement soit aussi bien descendant qu'ascendant. Elle invite les clubs à communiquer avec la ligue, par exemple sur les horaires de leur ouverture, afin que les référents puissent se présenter dans les clubs pour les rencontrer et échanger ;
- elle est ravie de voir l'arrivée de Fabrice MATHIEU au poste d'entraîneur du pôle. Ses qualités sont reconnues, et le nouveau projet semble très intéressant ;
- des tensions sont apparues durant cette assemblée générale. Aussi, des ajustements en termes de communication lui semblent nécessaires afin de clarifier les sujets. Dans le même objectif, elle invite les clubs à ne poser leurs questions à la ligue sans attendre la tenue de l'assemblée générale ;
- Elle alerte enfin sur les résultats du vote des rapports qui a fait apparaître un vote majoritaire en faveur d'une abstention. Même si l'abstention n'est pas officiellement prise en compte, il n'en reste pas moins qu'elle doit être entendue et prise en considération par la ligue.



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

- **Pour le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie et la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJSNC) – François Xavier TURPIN**

Le représentant de la DJNS tient en premier lieu à remercier la ligue pour son invitation à son Assemblée Générale.

Au niveau financier, il rappelle qu'en 2021 aucune ligue n'a reçu de subvention, et donc par conséquent la ligue n'était pas l'unique ligue dans ce cas.

Pour 2022, aucune orientation ne peut être faite, néanmoins le montant retenu dans le budget prévisionnel peut s'avérer ambitieux, et la DJS NC invite la ligue à ne pas minimiser le poids des demandes à l'Agence National du Sport.

Il souligne que cette assemblée générale :

- était certes tendue sur certains points, mais était surtout composée de passionnés
- L'intérêt de ne pas toujours attendre les Assemblées générales pour poser des questions, et ou s'interroger. De ce fait, prendre les devants pour favoriser le dialogue est primordial.

Il félicite la ligue :

- pour sa pyramide des âges, avec le rajeunissement des pratiquants, ce qui n'est pas toujours une réalité dans les autres ligues alors que cette cible est celle qui est soutenue par la DJS Nouvelle-Calédonie ;
- pour le maintien de sa politique d'accès au haut niveau (avec le Pôle Espoir de Nouvelle Calédonie).

Enfin, un remerciement particulier est adressé à tous les bénévoles qui œuvrent pour le fonctionnement des disciplines qui composent la ligue.

Fin de l'assemblée générale à 10H45

Nouméa le 26 Mars 2022

Le secrétaire général

Yohann COURTINE

La Présidente

Myriam BEAUMONT